



C.H. LAVAUR



Lavaur, le 30/04/2010

COTISATION 2010 DE L'ORDRE INFIRMIER A 75 euros : REFUSONS TOUJOURS DE PAYER !

Le Conseil national de l'Ordre des infirmiers a décidé de maintenir la cotisation annuelle à 75 € pour l'exercice 2010-2011.

Ce montant serait diminué de 50 % pour les jeunes diplômés IDE, soit 37,50 €. L'ordre infirmier instaure aussi une nouvelle cotisation de 150 € pour les sociétés d'exercice libéral infirmier, ce qui n'était pas le cas en 2009.

L'Ordre Infirmier a annoncé que 50.000 infirmiers avaient payé leur cotisation, soit 10 % de l'ensemble de la profession infirmière

Ce chiffre très faible reflète le désintéret et le peu de reconnaissance de la profession pour l'ordre infirmier.

Lire également sur notre site : www.cgt-chlavour.fr « Ordre, dernière infos », « Ordre infirmier, ils ont enfin le courage... » ainsi que notre dossier, « Ordre infirmier, ce qu'il faut savoir » : Rubrique Actualités.

La CGT conteste toujours l'obligation de s'inscrire à l'ordre infirmier et appelle les infirmier(e)s du secteur public, privé et libéral à ne pas payer la cotisation de 75 €.

Nous soutenons l'initiative de certains députés qui ont déposé une proposition de loi pour restreindre le champ de compétence de l'Ordre des infirmiers aux seuls infirmiers libéraux.

CéGéTez vous et mêlez vous de votre hosto !

Permanence le mardi de 9 h à 16 h. tél. : 05 63 83 30 38 ou 3038 Mail : cgt.chlavour@wanadoo.fr

Retrouvez de nombreuses infos sur notre site internet : www.cgt-chlavour.fr

